

République Française

Arrondissement d'Aubusson

Conseil Municipal
Commune de Faux-la-Montagne
Séance du 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Faux-la-Montagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de de Faux-la-Montagne sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 11/01/2026

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine LESNES, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hozelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil :		DELIBERATION
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :
Présents : 8		Publiée le :
Représentés : 2		Exécutoire le :
Absents/Excusés : 3		
SENS DU VOTE		
Unanimité	Majorité	Rejet
OUI	Nombre de voix pour :10	
	Nombre de voix contre :0	
	Abstention :0	

DCM 2026/5 : Validation étude d'aménagement-circulation du bourg proposée par l'agence départementale d'attractivité de la Creuse et faisant suite à la mission d'AMO, étude diagnostic sécurité bourg décidée en août 2025.

Monsieur Christophe Baumgarten présente le résultat de l'étude diagnostic sécurité dans le bourg, étape n°1 d'un travail de réflexion sur le futur aménagement du bourg, qui avait été validée par le conseil du 21 août 2025. Il informe le conseil et le public que, vont suivre une réunion publique de présentation de ce diagnostic, ainsi que la mise en place de différentes propositions d'aménagements provisoires (?) qui permettront de tester la l'efficacité de la mise en sécurité des piétons dans le bourg, les stationnements, les dispositifs de réduction de la vitesse des véhicules, etc. Afin de prévoir la suite, il propose au conseil municipal de valider le lancement d'une étude d'aménagement-circulation du bourg proposée par l'agence départementale d'attractivité de la Creuse en signant une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement, étape n°2 de ce processus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge Madame la maire de signer la convention d'aménagement et tous les documents afférents.

Pour extrait conforme.

A Faux-la-Montagne, le 22 janvier 2026

La maire

Catherine MOULIN



L'adjoint

Francis HOEZELLE

